

25 millions de propriétaires

ÉDITO

25 millions de Propriétaires

11, quai Anatole-France 75007 Paris
© 01 44 11 32 52 - Fax 01 45 56 03 17
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Gérant, directeur de la publication
Dominique Dupré

Directeur
Paul Philippot

Directeur de la rédaction
Jacques Devergne

Président du comité éditorial
Jean Ferrando

Rédaction en chef
Nadine Cazalbou
nadine.cazalbou@unpi31.fr
PECI/Presse, 63, rue Alsace-Lorraine
31009 Toulouse Cedex 6 © 05 62 30 15 36

Ont collaboré à ce numéro
Céline Capayrou, Arnaud Couvelard,
Bertrand Desjuzeur, Paul Philippot,
Marc Pouiol, Anne Pronier, Mireille Sarlin,
Frédéric Zumbiehl

Secrétariat de rédaction : PECI

Abonnements
Roxane Lamonnerie
© 01 44 11 32 46 ou 01 44 11 32 52
25millionsdeproprietaires@unpi.fr

Éditeur
La Presse immobilière
SARL au capital de 1 524,49 € - RCS B 304 455 009
Durée : 75 ans à compter du 1^{er} janvier 1951
Siège social : 11 quai Anatole-France 75007 Paris
Associés : UNPI à 90 %

Publicité
Patricia Dumons-Souverain
PECI © 05 62 30 15 39
patricia.dumons-souverain@unpi31.fr

Iconographie
Businessman Protecting House Model At Office Desk
© Andrey Popov - fotolia.com

Conception graphique
Olivier Bosramier

Impression
Imprimerie Menard,
2721 La Lauragaise 31670 Labège

Commission paritaire
N° 0717 T 81970 - ISSN : 2102-0728
Dépôt légal : septembre 2016

Tarifs
Le numéro : 3,50 € - Abonnement 1 an : 30 €
Dom-Tom, étranger : 40 €.

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration », toute représentation ou reproduction illégale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite - alinéa 1^{er} de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Selon l'article 34 de la loi du 06/01/78, tout abonné dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant. La rédaction des textes publicitaires est réalisée sous la seule responsabilité des annonceurs et ne saurait engager 25 millions de Propriétaires.

Notre publication adhère à
ARPP
autorité de
régulation professionnelle
de la publicité
Et s'engage à suivre ses
Recommandations en faveur
d'une publicité loyale et
respectueuse du public.



Jean Perrin, président de l'UNPI

Signez la pétition de l'UNPI !

Au début de l'été, nous avons appris avec stupeur que le Gouvernement allait proposer, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, la création d'une taxe spéciale d'équipement régional devant rapporter 600 millions d'euros.

Cela était prévu dans le cadre d'une plateforme Etat-Régions, signée le 27 juin 2016 par le Premier ministre, Manuel Valls, et le président de l'Association des régions de France (ARF), Philippe Richert.

Cette taxe s'ajoutera à l'impôt foncier, pour les particuliers, et à la cotisation foncière des entreprises, pour ces dernières, sans que l'on en sache plus à l'heure où nous écrivons ces lignes.

Bien évidemment, la création d'un nouvel impôt est en contradiction totale avec les engagements des candidats de l'opposition à l'élection présidentielle.

Et le fait que cette nouvelle taxe ait été acceptée par un élu de l'opposition a évidemment un effet négatif sur la crédibilité de ces candidats, et sur le monde politique en général.

Cela a été bien compris par des élus responsables qui se sont désolidarisés de cette initiative, comme le président de la région Hauts-de-France, Xavier Bertrand, qui a annoncé son retrait de l'ARF en précisant : « *La raison de mon opposition totale est simple : nous n'avons pas été élus pour augmenter ou créer des impôts* », et le président de la région PACA, Christian Estrosi, qui a indiqué dans un communiqué : « *Alors que François Hollande avait promis que les impôts n'augmenteraient plus d'ici 2017, le Gouvernement est une nouvelle fois pris en flagrant délit de mensonges* ».

Aux dernières nouvelles (Les Echos du 4 août), le président de l'ARF, M. Richert, aurait changé d'avis et demanderait finalement au Gouvernement l'abandon de cette taxe.

L'UNPI a publié un communiqué de presse le 1^{er} juillet et a mis en ligne sur son site internet www.unpi.org une pétition pour protester contre la création de ce nouvel impôt et demander au Gouvernement de le retirer du PLF 2017. Cette pétition a recueilli très rapidement des milliers de signatures.

Nous vous invitons à la signer si vous ne l'avez déjà fait.

Cette affaire est caractéristique des maux qui rongent notre pays, notamment la culture de l'impôt à tout va.

Et on ne nous fera pas croire que des économies ne sont pas possibles dans les régions, surtout après la publication du livre de Zoé Shepard, « *Absolument débordée !* ».

Quoi qu'il en soit, nous demandons aux parlementaires qui examineront le projet de loi de finances de voter contre la création de ce nouvel impôt.

Pour nous soutenir dans notre action, je vous donne à tous rendez-vous à Nice le 7 octobre pour le Congrès de l'UNPI !